

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire =
Rivista storica svizzera

Band: 24 (1974)

Heft: 3

Buchbesprechung: Correspondance du Cardinal Jean du Bellay. Tome II, 1535-1536
[Rémy Scheurer]

Autor: Cloulas, Ivan

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Während die Getreidepreise sanken, stiegen die Löhne und die Preise für die Produkte der Handwerker. Die von der Verfasserin aufgezeigte Parallelentwicklung von Preisen und Löhnen in Rostock legt eine generelle Ablehnung der Agrarkrisentheorie nahe. Doch ist zu bedenken, dass nach Abel Rostock in einem Gebiet lag, in welchem das Ausmass der Wüstungen nur mittelmässig und der Bevölkerungsrückgang somit nur gering war. Da die Nachfrage nach Getreide nicht zurückging, blieb auch der Preisfall aus. Die für Rostock zur Verfügung stehenden Zahlen allein genügen nicht für die Verwerfung der Agrarkrisentheorie, sicher wird man aber bei der Beurteilung der spätmittelalterlichen Preis- und Lohnentwicklung regionale Unterschiede vermehrt beachten müssen.

Die Arbeit von Ursula Hauschild zeichnen eine klare Fragestellung und ein ebenso klar formuliertes Ergebnis aus. Einige Druckfehler – zum Beispiel Seite 212: nicht Fünfjahresdurchschnitte, sondern Fünfzigjahresdurchschnitte – fallen dagegen kaum ins Gewicht.

Zürich

Erland Herkenrath

RÉMY SCHEURER, *Correspondance du Cardinal Jean du Bellay*. Tome II, 1535–1536. Paris, C. Klincksieck, 1973. In-8°, 546 p. (Publications de la Société de l'Histoire de France. Série antérieure à 1789, N° 482).

M. R. Scheurer poursuit la vaste entreprise de publication qui nous a valu en 1969 un important volume de 237 lettres échelonnées de 1529 à 1535. Le présent volume en prend la suite naturelle, les lettres publiées étant numérotées de 238 à 470, mais cette fois la masse des missives ne concerne qu'un an et demi: 1535 (à partir du 24 juin) et 1536. Un événement considérable est en effet survenu dans la vie et dans la carrière de Jean du Bellay. Créé cardinal, il a été nommé par le roi son ambassadeur à Rome en une période de tension diplomatique marquée par l'annonce du passage de Charles-Quint en Italie, passage qui pourrait se révéler néfaste pour la France s'il entraînait le pape Paul III Farnese dans le sillage de l'Empereur. Époque cruciale également pour les tentatives de solution des problèmes religieux dont se préoccupent diversement Charles-Quint, dont la situation s'est améliorée en Allemagne, Paul III, qui souhaite réunir au plus vite un concile œcuménique, François I^{er} qui invite officiellement le théologien Mélanchton en France. Beaucoup d'intérêts français sont en jeu dans la péninsule italienne, notamment à Ferrare, et il faut pour les défendre que le roi agisse partout rapidement par l'entremise de son représentant, d'autant que la situation internationale évolue, avec une rapidité extrême, vers une déclaration d'hostilité entre François I^{er} et Charles-Quint. Or du Bellay est l'homme de confiance non seulement de François I^{er}, mais aussi de Marguerite de Navarre, sœur et conseillère très écoutée du roi, du puissant cardinal François de Tournon, tous personnages dont nous retrouvons les lettres dans ce volume, mêlées à celles d'une quantité de prélats, grands seigneurs,

diplomates et humanistes. Suivant l'habitude du temps, les affaires personnelles sont mêlées aux affaires publiques et il ne faut pas laisser chômer les unes, sous prétexte que les intérêts majeurs prennent le pas ! Fort opportunément, Jean du Bellay se trouve entouré de nombreux agents, parfois de véritables espions, mais aussi aidé par un diplomate qui négocie avec lui et en son absence, Charles Hémard. Lorsque l'état de guerre est effectif avec Charles-Quint, et que la France est menacée à la fois dans le Midi et en Picardie, Jean du Bellay, évêque de Paris et gouverneur de l'Ile-de-France, trouve sa véritable place au cœur du pays comme intermédiaire entre le roi et la ville de Paris à qui François I^{er} emprunte de grosses sommes et aussi comme l'organisateur de la défense intérieure et des fortifications de la capitale (l'état descriptif des nouveaux remparts, visé par François I^{er}, figure en note au bas de la lettre adressée par le roi à du Bellay le 6 août 1536). Dans ces circonstances dramatiques, chargé en quelque sorte par le monarque de tenir le centre du royaume, du Bellay continue pourtant de recevoir de Rome les rapports détaillés de Charles Hémard et il est renseigné sur des événements étrangers importants, tels l'évolution de la situation intérieure en Angleterre : le nombre des lettres reçues par le cardinal dépasse considérablement celui des lettres signées par lui.

On voit l'intérêt prodigieux de cette édition. Signalons encore qu'elle apporte au chercheur des documents jusqu'à présent ignorés, conservés dans des collections particulières.

Il va de soi qu'un bon nombre de lettres adressées à du Bellay par des personnages importants étaient déjà connus : ainsi les lettres du roi et du cardinal de Tournon. Dans ce cas, M. Scheurer en donne une analyse et parfois des passages en citation. Nous regrettons que ces analyses ne soient pas rendues typographiquement plus apparentes. Le parti très sobre suivi par l'éditeur ne comporte pas de titre sommaire en tête des lettres, procédé qu'apprécient cependant les personnes habituées à manier d'aussi volumineuses éditions, surtout en l'absence de table des matières en fin de volume.

Un volume d'index figurera sans doute à la suite des volumes de l'édition : actuellement, le lecteur est un peu perdu pour retrouver les personnages autres que les correspondants de du Bellay. Ceux-ci sont favorisés, ayant droit à une table spéciale qui suit la table chronologique de la correspondance.

L'index général à venir, en rassemblant également les noms de lieux et de personnes qui, comme il est normal, ont parfois résisté à l'identification, permettra peut-être des rapprochements fructueux.

Déjà, après la parution de ce beau volume, des recherches nouvelles vont pouvoir être menées, l'étude de diverses questions approfondie. Les services rendus par l'éditeur vont même jusqu'à cataloguer et reproduire des textes importants dont les originaux ont disparu (ainsi les lettres de la reine Marguerite de Navarre, du manuscrit Dupuy 263 de la Bibliothèque nationale).

Aussi formons-nous le vœu de la poursuite rapide de ce travail qui com-

plète si harmonieusement les publications en cours sur le règne de François I^{er}.

Paris

Ivan Cloulas

SEBASTIEN CASTELLION, *De l'impunité des hérétiques (De haereticis non puniendis)*. Texte latin inédit publ. par B. BECKER, et texte français inédit publ. par M. VALKHOFF. Genève, Droz, 1971. In-4°, X + 410 p. 1 fac-similé (Travaux d'Humanisme et Renaissance, vol. 118).

Dieses Werk Castellios hat eine lange Vorgeschichte. Das lateinische Manuskript wurde im März 1555 in Basel fertiggestellt, das französische einige Jahre später. Beide Texte konnten wegen besonderer Umstände (u. a. wegen der Angriffe, deren sich Castellio und seine Freunde seitens Calvins und seiner Anhänger ausgesetzt sahen) zu Lebzeiten des Verfassers nicht veröffentlicht werden. Ja, man wusste bis zum Jahre 1938 nicht einmal, dass es diese Schrift überhaupt gab. Erst Bruno Becker, ein russischer Emigrant, der in Amsterdam lebte und lehrte, entdeckte das lateinische und französische Manuskript in der Gemeentebibliothek Rotterdam. Der lateinische Text ist von Castellios Hand geschrieben worden und trägt den Titel: «De haereticis a civili magistratu non puniendis pro Martini Bellii farragine, adversus libellum Theodori Bezae libellus. Authore Basilio Montfortio.»

Durch Beckers Entdeckung wurden unsere bisherigen Kenntnisse über die Toleranzkontroverse, die im Herbst 1553 nach der Verhaftung und Verbrennung Servets in Genf begann, wesentlich erweitert. So steht nun fest, dass es neben dem Basler «De haereticis an sint persequendi» und Calvins «Defensio orthodoxae fidei» (gegen Servet), die etwa gleichzeitig in den ersten Monaten des Jahres 1554 im Druck erschienen, neben Bezas «Antibellius» und Castellios «Contra libellum Calvinii» auch eine Antwort auf Bezas «Antibellius» gibt. Ausserdem ist die Frage nach dem Pseudonym «Basilius Montfort», einem der Autoren des «De haereticis an sint persequendi», endgültig beantwortet. Nicht Curione, wie Beza und nach ihm einige Gelehrte meinten, sondern Castellio verbirgt sich hinter diesem Namen.

Castellio folgt in der äusseren Anlage dieses Werkes Bezas «Antibellius». Der Hauptteil ist in zwei Abschnitte geteilt; der erste dient dazu, die Aussagen des «De haereticis» gegen Bezas Kritik zu verteidigen, der zweite soll Bezas Argumente für die Bestrafung der Häretiker widerlegen. Jeder Abschnitt ist dreifach untergliedert in die Fragen, ob Häretiker zu bestrafen seien, ob von der Obrigkeit und ob sie zum Tode zu verurteilen seien. Ebenso wie in seinen bisher bekannten Toleranzschriften hebt Castellio auch in dieser grundsätzlich hervor, dass er «Häretiker» verabscheue und sich nicht gegen ihre Bestrafung – die Exkommunikation nach mehrfacher verblicher Ermahnung – wende. Ebenso hält er daran fest, dass die weltliche Obrigkeit Häretiker nicht bestrafen dürfe, da sie kein «ius iudicandi de religione» (149f.) besitze. Ebenso lehnt er die Forderung, Häretiker mit dem Tode zu bestrafen ab, indem er besonders auf das Gleichnis vom Unkraut